



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Patrice BOUTHORS.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Julie GIRARD

M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS

Secrétaire de séance : Monsieur Antonio PEREZ-RAMOS

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

7.10.1. VOTE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNION MUSICALE DE VEIGY (UMV)

Madame le Maire,

DEMANDE à l'assemblée si des conseillers municipaux appartiennent à des bureaux d'associations (président, vice-président, trésorier, secrétaire). Monsieur Dominique PETITJEAN, président de l'Union Musicale de Veigy, sort de la salle et ne participe pas au débat ni au vote qui concerne l'association à laquelle il appartient.

INDIQUE que toutes les demandes de subventions ont été étudiées par le groupe de travail issu de la commission finances et composé de Madame le Maire, Mesdames Rosy CHAMAYOU, Laurence PILLONEL, Charlotte LAFOURCADE et Monsieur Antoine PEREZ-RAMOS.

PRECISE que certaines associations ont été reçues par la commission.

PROPOSE, suite aux réunions de préparation des demandes de subvention des associations, de voter les subventions pour l'année 2026. Il convient de se prononcer sur les arbitrages de la commission et de valider le montant des subventions à inscrire au BP 2026.

Vu l'article 2121-29 du CGCT,

Considérant les dossiers de demande de subvention des associations pour l'année 2026,

Considérant l'avis du groupe de travail issu de la commission finances,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la subvention suivante à l'association communale ci-après désignée, au titre de l'exercice 2026 :

.../....

NOM	Proposition 2026
Associations veigyciennes	
UNION MUSICALE DE VEIGY	13 500,00

DIT que les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits au BP 2026.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 02 mars 2026

Le Maire – Catherine BASTARD

03 MARS 2026

03 MARS 2026



Le secrétaire de séance – Antonio PEREZ-RAMOS